

AFFAIRE N° 3 - Demande de subvention présentée par la Société Mutuelle d'Entraide des Réunionnais à Madagascar

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Elle dispose d'une grande salle qui, il l'espère pourra bientôt recevoir des conférenciers, des troupes folkloriques ou théâtrales qui révéleront aux amis de l'association ce qu'est la Réunion.

En ce moment, la Société Mutuelle procède à l'aménagement d'une salle peu utilisable en raison de son mauvais acoustique. Mais cet aménagement entraîne des frais qu'exige son ornementation et, à cette occasion, M. le Président de la Mutuelle a estimé qu'il serait souhaitable que la "Maison de la Réunion" soit un élément de propagande par la vue de beaux sites de notre Ile.

Trois photographies ( 4 x 2,50 m/ ) doivent inviter au voyage des hôtes de la Maison de la Réunion. Parmi elles, l'Association souhaiterait avoir une de Saint-Denis (Cap Bernard ou Boulevard).

Mais ce programme excéderait largement les moyens de l'Association, et son Président, a pensé que peut-être la Commune de Saint-Denis ou une autre Commune de l'Ile, accepterait de l'aider en lui accordant une subvention de 50.000 Frs correspondant au prix de cette photographie (fourniture et pose).

Mesdames, Messieurs, je vous demande de voter le principe de cette subvention au titre du budget 1966.

Le MAIRE. - Je ne pense pas qu'il y ait une opposition de votre part, il faut faire un geste en faveur de nos compatriotes de Madagascar.

M. ATECTAM. - Quel sera le montant, M. le Maire?

Le MAIRE. - 50.000 Frs environ. Le chiffre exact, nous l'aurons au moment du budget primitif, mais je vous demande de voter le principe.

Adopté à l'unanimité.

*Signature,*  
St. Denis, le 17 Janvier  
1966  
P/le Profet  
le Secrétaire Général  
Signé: J. Delhant.